



Embaucher un membre de sa famille

Par Patricia2118

Bonjour

Ma question et ma situation sont un peu particulière. J'ai 81 ans, je vis avec ma fille depuis deux ans parce que j'ai des difficultés à me déplacer. Nous louons un appartement en colocation et nous sommes fiscalement indépendantes bien évidemment. J'ai besoin de quelqu'un pour m'aider dans ma vie quotidienne et c'est ma fille qui assure. Puis-je la payer et la déclarer comme mon aide à domicile. L'APAH me dit que c'est possible puisque je ne suis pas considérée à sa charge mais je voudrais en être sûre.

Merci de votre réponse

Cordialement

Par Isadore

Bonjour

C'est permis. Si vous demandez le crédit fiscal pour les aides à domicile gardez bien les justificatifs.

Veillez aussi à bien respecter le droit du travail : congés payés, temps de repos...

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez faire une demande d'APA et bénéficier d'aide humaine financée par le conseil départemental,

et vous pouvez rémunérer votre fille via un compte cesu en bonnes et dues formes, une partie de son salaire pourrait être pris en charge par l'APA

Par Patricia2118

Bonjour Merci pour vos réponses.

C'est l'APA qui m'a dit que c'était possible. Eux me versent 200 euros et ils me disent d'ouvrir un compte Cesu et de payer moi-même ma fille avec ce qu'ils ont versés.

Par TUT03

c'est tout à fait cela

attention, le salaire que vous versez à votre fille, qui apparaît sur la fiche de déclaration cesu, est le salaire net

mais il faut savoir que vous aurez les cotisations sociales à payer en plus de cette somme, j'ignore quels sont vos ressources et si vous êtes en capacité de consacrer plus de 200 euros à ce service

Par exemple si vous la payez 18 h à 11.50 , vous verserez 207 euros à votre fille auxquels il faudra ajouter 98 euros de cotisations patronales soit un total de 305 euros mais vous bénéficierez de 152 euros de crédit d'impôts compte tenu de votre âge

vous pouvez bien sûr l'embaucher plus d'heures mais vous n'aurez toujours que 200 euros d'aide, il faut fournir les bulletins de salaire tous les trois mois au conseil départemental

bonne journée